



Verser votre taxe d'apprentissage représente un réel investissement sur l'avenir, qu'il vous appartienne de bien maîtriser. La taxe d'apprentissage est en effet la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire. Vous pouvez ainsi contribuer à la formation de vos actuels et futurs salariés qui assureront demain le développement de votre entreprise, et donc favoriser l'insertion professionnelle de jeunes talents.

Le Réseau GES

Le Réseau des Grandes Écoles Spécialisées

Le Réseau des Grandes Écoles Spécialisées (Réseau GES) a été créé en 1985 et compte en 2011 près de 2800 étudiants de Bac à Bac+5. Ce réseau est composé de 6 grandes écoles spécialisées :

- L'École Supérieure de Génie Informatique (ESGI)
- Le Pôle Paris Alternance (PPA)
- L'École Internationale de Marketing du Luxe de Paris (EIML Paris)
- L'Institut Pour l'Expertise (IPE)
- L'Institut de Création et d'Animation Numériques (ICAN)
- L'École de Communication, Internet et Télévision (ECITV)

L'appartenance au Réseau des Grandes Écoles Spécialisées permet des synergies pédagogiques, matérielles (locaux, outils pédagogiques et informatiques), humaines, dans les relations internationales, la vie associative, etc.

Les formations dispensées par les écoles spécialisées du Réseau GES sont, pour la plupart, sanctionnées par des Titres Certifiés et Reconnus par l'État niveau 2 à Bac+3 et niveau 1 à Bac+5.



■ Le mot du Directeur :

Le soutien que vous nous apportez par le versement de votre taxe d'apprentissage est essentiel pour le développement de nos infrastructures matérielles et le recrutement d'enseignants de haut niveau. Cela nous permet d'accroître le niveau de qualification de vos futurs collaborateurs et d'adapter leur formation aux évolutions des organisations.

Ce soutien est d'autant plus important que nous accueillons la grande majorité de nos étudiants dans le cadre de contrats d'alternance dont le financement de la formation est assuré par votre versement de la taxe d'apprentissage.

Enfin, votre soutien nous permet d'offrir des bourses d'école à certains de nos étudiants rencontrant des difficultés financières.

Les écoles du Réseau GES ont pour vocation de former des étudiants à un métier tout en développant leurs capacités d'analyse et de réflexion.

Jonathan Azoulay,
Directeur Général du Réseau GES.



■ Le Réseau GES c'est :

- 6 écoles spécialisées de Bac à Bac+5
- 10 titres certifiés et reconnus par l'État niv. 1 & 2
- 2 800 étudiants en formation
- 3 000 anciens élèves
- 1 500 entreprises partenaires

4 campus à Paris :

- **Alésia** : 97/99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
- **Jourdan** : 6 boulevard Jourdan - 75014 Paris
- **Buttes-Chaumont** : 28 rue du Plateau - 75019 Paris
- **Reuilly Diderot** : 21 rue Énard - 75012 Paris

Les écoles du Réseau GES



L'ESGI, la Grande École Spécialisée en Informatique

L'École Supérieure de Génie Informatique est la grande école spécialisée en informatique à Paris de Bac à Bac+5 reconnue et certifiée par l'État Niveau 1.

L'ESGI forme depuis plus de 25 ans déjà les étudiants aux métiers de l'informatique et propose un programme Grande École en ingénierie informatique de Bac à Bac+5 (en cycle alterné ou en cycle continu).

L'ESGI propose 9 spécialisations conçues pour répondre à vos besoins en entreprise :

- Architecture des logiciels
- Systèmes réseaux et sécurité
- Mobilité et systèmes embarqués
- Ingénierie de l'image et des jeux vidéo
- Management et conseil des systèmes d'information
- Ingénierie du Web et e-business
- Développement Web
- Développement de Jeux Vidéo
- Création Web, E-communication et Multimédia

Les stages en entreprise:

- **1ère et 2ème année** : 2 à 4 mois
- **3ème année** : 3 à 4 mois, ou en alternance 1 semaine école/2 semaine entreprise
- **4ème année** : 3 à 6 mois, ou en alternance 1 semaine école/2 semaine entreprise
- **5ème année** : 6 à 9 mois, ou en alternance 1 semaine école/2 semaine entreprise

Les stages peuvent s'effectuer en convention de stage longue durée ou en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dès la 3ème année.

Contact Stages :

Daniel LEMOINE
dlemoine@pgsm-ppa.fr
01 75 43 15 96

Contact Pédagogique :

Emmanuel Peter
epeter@esgi.fr
01 42 41 24 24

www.esgi.fr



PPA, la Grande École de Commerce et d'Informatique Numéro 1 en Alternance :

Avec près de 2000 étudiants en alternance, des programmes d'excellence et des titres certifiés et reconnus par l'État Niveau 1 et 2, le Pôle Paris Alternance (PPA) est la Grande École parisienne de Commerce, de Gestion et d'Informatique numéro 1 en Alternance de Bac à Bac+5.

Le Pôle Paris Alternance est composé de 3 Instituts de Bac à Bac+5 proposant des formations de haut niveau en Cycle Bachelor (Bac à Bac+3) et en Cycle Master (Bac+3 à Bac+5) en contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou convention de stage longue durée :

- Institut de Commerce et Communication (ICC)
- Institut de Gestion et Ressources Humaines (IGRH)
- Institut des Technologies de l'Information (ITI)

PPA propose également, en alternance, 14 formations en un an niveau Bac+5 : **14 MBA Spécialisés***. L'engagement de PPA via ces différents programmes est de rendre complémentaire la formation d'une grande école et l'intégration opérationnelle au sein des entreprises.

Rythme de l'alternance 2011 / 2012 : 70% du temps en entreprise

- **1ère et 2ème années** : 2 jours école / 3 jours entreprise
- **3ème, 4ème, 5ème années et MBA Spécialisés** : 1 semaine école / 2 semaines entreprise

* Le terme « Master of Science » n'est pas un titre universitaire mais indique un niveau d'études Bac+5.

Contact Stages : Stéphane Chaisse
schaisse@pgsm-ppa.fr
01 77 35 17 48

Contacts Pédagogiques :

Nicolas Stalin
nstalin@pgsm-ppa.fr
01 77 35 10 60

www.pgsm-ppa.fr



Les écoles du Réseau GES



L'EIML Paris, Grande École Internationale spécialisée en Marketing du Luxe

L'EIML Paris est la grande École Internationale de Marketing du Luxe du Réseau GES. Avec un programme spécialisé de haut niveau et un titre certifié et reconnu par l'État Niveau 1, l'EIML Paris est l'unique école en France à proposer un programme de Bac à Bac +5 spécialisée dans le secteur du luxe.

Conçu en collaboration avec les acteurs économiques majeurs du secteur du luxe, le programme d'excellence dispensé à l'EIML Paris a pour objectif de former les futurs managers de ce secteur. L'EIML Paris propose également un **Executive MBA de Luxe** pour les professionnels.

Rythme d'études :

Les cours sont répartis sur 3 jours / semaine afin de favoriser l'alternance école / entreprise et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants de l'EIML Paris dans le secteur du luxe.

Les stages sont au cœur de la pédagogie de l'EIML Paris et permettent de réaliser l'équivalent de 36 mois de stages sur l'ensemble des 5 années d'études et de financer totalement ou partiellement les frais de scolarité. Ils peuvent s'effectuer en convention de stage longue durée ou en contrat de professionnalisation à partir de la 4ème année.

Contact Stages :

Emilie BILLIET
ebilliet@eiml-paris.fr
01 44 68 10 12

Contact Pédagogique :

Isabelle VERGELY
ivergely@eiml-paris.fr
01 82 83 41 35

www.EIML-Paris.fr



L'IPE Management School, la Grande École de Commerce spécialisée en Marketing-Communication et Ressources Humaines

L'IPE Management School (L'Institut Pour l'Expertise) est un établissement d'enseignement supérieur de Bac à Bac+5 affilié au Réseau des Grandes Écoles Spécialisées (Réseau GES).

Cette grande école de Marketing-Communication et Ressources Humaines, innovante et évolutive, a pour mission de former des experts en consulting ou en création d'entreprise.

En cycle Bachelor, à la suite d'un tronc commun de 2 ans pendant lequel l'étudiant se familiarisera au commerce et au marketing, il consacrera sa 3ème année à un séjour d'études à l'étranger ou à une année d'études en alternance.

En cycle Master (titre certifié et reconnu par l'État niveau 1), les élèves ont le choix entre deux spécialisations :

- Option Internet, Marketing & Communication
- Option Internet et Ressources Humaines



Contact Pédagogique :

Dominique IMPÉRIAL
admissions@ipe-paris.fr
01 44 68 10 07

www.IPE-Paris.fr

Les écoles du Réseau GES



L'ECITV, l'École Spécialisée en Communication, Internet, et Télévision

L'ECITV est la Grande École de communication, internet et télévision du Réseau GES . Elle propose un cursus de Bac à Bac+5 axé sur l'audiovisuel, la communication, et les nouvelles technologies telles qu'Internet.

Le cycle Bachelor permet aux étudiants d'accéder aux métiers de l'Internet (Webdesigner, Community Manager...) ou de la Télévision (Chef Monteur, Journaliste reporter d'image, ...)

Les étudiants peuvent ensuite se spécialiser à travers 2 cursus d'excellence en cycle Master, permettant d'obtenir des titres certifiés et reconnus par l'État niveau 1 :

- le MBA Spécialisé en Télévision
- le Master of Science en E-Business

Disposant de plateaux virtuels et de studios sur le célèbre site de COGNACQ JAY, la formation dispensée par l'ECITV est une véritable opportunité pour les étudiants de se professionnaliser dans un monde longtemps considéré comme « de rêves » !

Contact Pédagogique :
Jean-Jacques Silberstein
admissions@ecitv.fr
01 44 68 10 08

www.ECITV.fr



La Grande École de Jeux Vidéo et de Design Numérique

L'Institut de Création et d'Animation Numériques est un haut lieu de l'enseignement du Design numérique. Il accompagne et devance les mutations des technologies de l'information et de la communication.

Les étudiants sélectionnés y développent leur créativité et curiosité, leurs savoirs et aptitudes, tout en acquérant des méthodes de travail et en maîtrisant les outils numériques pour répondre à vos réels besoins en entreprise.

Les Spécialisations de l'ICAN en adéquation avec vos réels besoins en entreprise :

- **Cycle Bachelor (Bac à Bac+3) :** Game Design, Animation Numérique, Création Web et Multimédia (Titre certifié et reconnu par l'État niveau 2)
- **Cycle Master (Bac+3 à Bac+5, titre certifié et reconnu par l'État niveau 1) :** Communication et Design Numérique, Ingénierie de l'Image et des Jeux Vidéo Management Conception et Réalisation Multimédia

Les Stages en Entreprise :

- **1ère, 2ème et 4ème année :** 2 à 3 mois
- **3ème année :** 3 à 6 mois
- **4ème et 5ème année :** 1 semaine de cours/2 semaines d'entreprise ou 2 jours de cours/3 jours d'entreprise

Les stages peuvent s'effectuer en convention de stage longue durée ou en contrat de professionnalisation dès la 3ème année (selon options).

Contact Stages :
Emilie BILLIET
ebilliet@ican-design.fr
01 44 68 10 12

Contact Pédagogique :
Boris SOLINSKI
bsolinski@ican-design.fr
01 44 68 11 46

www.ican-design.fr

Pourquoi verser à l'ESGI ?

1/ Verser à l'École Supérieure de Génie Informatique, membre du réseau GES, c'est être partenaire pour :

- Participer à l'enseignement au plus haut niveau
- Garantir une formation de qualité à nos étudiants et vos futurs collaborateurs
- Soutenir la mise à niveau et l'innovation de nos outils pédagogiques ou nos locaux
- Participer aux conférences professionnelles, séminaires, congrès et salons
- Accéder à nos services stages-emplois et pré-recrutement de candidats
- Permettre une gestion simplifiée de vos dossiers

2/ Les avantages de verser votre taxe d'apprentissage à l'ESGI :

Cette année, l'École Supérieure de Génie Informatique innove pour ses entreprises partenaires : l'ESGI se dote des services d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA). Le PEMEP, organisme national interprofessionnel, donne aux entreprises et aux cabinets comptables partenaires de l'ESGI de nombreux avantages.

Vos services «taxe d'apprentissage» :

- Accès à un espace personnel et sécurisé.
- Intégration et contrôle automatique de l'ensemble de ses DADS-U.
- Calcul en ligne du montant de la taxe due par l'entreprise.
- Impression du bordereau de taxe dûment rempli et calculé.
- Service de gestion optimisée du traitement de la taxe pour les cabinets comptables (création d'un portefeuille d'entreprise, suivi du règlement des entreprises, envoi des reçus libératoires, etc).

Vos services «formation» :

- Calcul des cotisations et impression des bordereaux de formation continue.
- Service d'aide au montage administratif et à l'archivage des dossiers de formation continue professionnelle (avec prise de contact avec l'OPCA).
- Accès permanent à la base de données CALIFE : les informations relatives aux problématiques de la FPC (taux, législation, etc.) dans toutes les branches.
- Accès au téléchargement des documents officiels CERFA et à une base de données pour connaître l'OPCA compétent.

Reverser votre taxe d'apprentissage c'est devenir partenaire d'un établissement professionnel et engagé.



Investissements 2011.

1/ Les investissements réalisés grâce à la taxe d'apprentissage 2011 :

Grâce aux fonds récoltés pendant la taxe d'apprentissage 2011, de nombreux investissements ont pu être réalisés dans nos établissements afin de développer notre enseignement et d'améliorer les conditions de travail de nos étudiants.

- **Développement des infrastructures informatiques :**

de nouvelles salles informatiques ont été aménagées pour permettre aux étudiants de suivre leurs études dans des conditions optimales

- **Recrutement de nouveaux professeurs associés au sein du centre de recherche pédagogique :**

ce centre a vu ses effectifs renforcés cette année avec trois nouveaux professeurs dans le domaine de l'informatique, et 3 autres dans le domaine des Ressources Humaines, du Droit et de la Gestion.



- **Création d'un Laboratoire Développement 3D et Jeux Vidéo :** un nouveau laboratoire pédagogique a vu le jour cette année pour permettre aux étudiants des filières informatiques de développer plus encore leurs compétences. Le laboratoire Développement 3D et Jeux Vidéo a ainsi été mis en place et est accessible aux étudiants sur le campus des Buttes Chaumont.

- **Renforcement du matériel des Laboratoires Développement Mobile et Apple, et Technologies Cisco :** ces 2 laboratoires créés grâce à la taxe d'apprentissage récoltée en 2010, ont été renforcé en terme de matériel afin d'accueillir de plus en plus d'étudiants et de répondre au mieux à une demande croissante de la part des entreprises quant à la maîtrise de ces technologies de pointe.

- **Développement de l'application Iphone du Réseau GES :** cette application permet aux étudiants d'avoir accès de n'importe où à leurs emplois du temps, notes et autres supports de cours, ainsi qu'à consulter les offres de stages proposées par nos entreprises partenaires. Cette application constitue un véritable outil innovant au service des étudiants du Réseau GES.



Comment verser ?

1/ Comment verser votre taxe d'apprentissage aux écoles du Réseau GES ?

Le versement direct aux écoles du Réseau GES n'est pas possible. Afin de verser votre taxe d'apprentissage aux écoles du Réseau GES, vous devez choisir un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA). Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un OCTA agréé. Vous avez le choix entre deux possibilités :

- **OCTA PEMEP**

OCTA de l'ESGI avec accès à tous les services en ligne des plateformes PEMEP et CALIFE.

- **OCTA** auquel votre entreprise est affiliée

Vous pouvez, si vous le désirez, verser votre taxe d'apprentissage en passant par votre OCTA habituel. N'oubliez pas de bien préciser dans ce cas-là le nom de l'école (ESGI) ainsi que les catégories de formation auxquelles vous voulez faire votre versement.

2/ Affecter votre taxe d'apprentissage à l'ESGI selon les trois catégories ci-après (A, B et C) :

La taxe d'apprentissage se répartit comme suit : masse salariale x 0,5% = taxe brute.

Pour rappel, l'ESGI est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage comme suit :

- Quota / Il représente 53% de la taxe brute, à verser à l'établissement suivant : CERFAL - UFA PPA (2 rue Lacaze - 75014 Paris).
- Hors quota / Il représente 47% de la taxe brute, à verser à l'ESGI, 28 rue du Plateau 75 019 Paris en précisant les catégories choisies pour votre versement : B+C, et par cumul B+C+A

Nom de l'école	Montant	HORS-QUOTA 47% de la taxe brute qui se répartit comme suit			QUOTA 53% de la taxe brute
		Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	
ESGI 28 rue du plateau 75019 PARIS	A par cumul + B ou B par cumul + C le maximum	20%	40%	40% par cumul*	
CERFAL - UFA PPA 2 rue Lacaze 75014 PARIS					100%

* La réglementation fiscale vous permet d'avoir recours à la règle du cumul entre 2 catégories.

N'oubliez pas de donner des instructions en ce sens à votre collecteur afin de maximiser votre versement.

3/ Nous retourner votre promesse de versement (c.f. document ci-joint)

Ce document nous permettra en outre de vous convier aux événements qui rythment la vie de notre établissement, en particulier dans les domaines de la recherche et de la formation continue.

Pour toutes demandes complémentaires d'information, **n'hésitez pas à nous contacter au 01 75 43 15 96, un conseiller prendra le temps de répondre à vos questions** et de vous renseigner au mieux.

Daniel LEMOINE

Tél : 01.75.43.15.96 – Fax : 01.44.84.02.95

E-mail : dlemoine@esgi.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

PROMESSE DE VERSEMENT

À renvoyer à Daniel Lemoine, Responsable des Relations Entreprises ESGI
 Fax : 01 44 84 02 95 • e-mail : dlemoine@esgi.fr

Nom de l'entreprise

Adresse

Code postal Ville

SIREN Code NAF Nom du groupe

Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier taxe d'apprentissage

Contact 1 : Décisionnaire taxe d'apprentissage
 Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom Fonction

Tél. e-mail

Contact 2 Décisionnaire taxe d'apprentissage
 Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom Fonction

Tél. e-mail

Organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Nom

Adresse

Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur le nom de l'ESGI, et les catégories en précisant le cumul et le montant ou si possible "au maximum".

Pour le Hors Quota :

Nom de l'école	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Montant (inscrire si possible "au maximum")
<input type="checkbox"/> ESGI 28 rue du Plateau-75019 Paris	20 %	40 % +	40 %

Pour le Quota :

Nom de l'école	Montant (inscrire si possible "au maximum")
<input type="checkbox"/> Cerfal UFA PPA 2 Rue Lacaze – 75014 Paris

NOTICE EXPLICATIVE TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

ÉTAT DES APPRENTIS PRÉSENTS AU 31/12/2011

5 Joindre impérativement à ce bordereau la copie du ou des contrats d'apprentissage.

NOM DES APPRENTIS	NOM ET ADRESSE DES CFA D'ACCUEIL	DIPLOMES PRÉPARÉS	DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
			Début	Fin

6 VERSEMENTS PARTIELS (en cas de versement d'une part de votre taxe via un autre OCTA)

Montant Total (détail obligatoire ci-dessous) = _____ €

CSA + CDA + QUOTA D'APPRENTISSAGE + BAREME

7 FACULTATIF : REVERSEMENTS

Si vous le désirez, PEMEP effectuera à votre demande et en respectant la législation en vigueur, des reversements aux établissements d'enseignement de votre choix.

Nous ne pouvons garantir les reversements demandés si vous n'indiquez pas le nombre de reversements, si vous ne signez pas ce bordereau et/ou si les dossiers nous parviennent en retard.

NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE(S) L'ÉTABLISSEMENT(S)	MONTANT SOUHAITÉ

Signature du représentant et cachet de l'entreprise obligatoires :

Nombre de reversements souhaités : Qualité : _____ Date : _____

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE : N°Indigo 0 820 20 23 31 - INFORMATIONS SUR www.pemep.fr

Remplissez facilement
le bordereau de
votre OCTA.



La loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux bases

Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement

NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE(S) L'ÉTABLISSEMENT(S)	MONTANT SOUHAITÉ
Quota : CERFAL - UFA PPA - 2 rue Lacaze - 75 014 Paris Hors Quota : ESQI - 28 rue du Plateau - 75 019 Paris	100% A+B+C par cumul le maximum
Nombre de reversements souhaités : <input checked="" type="checkbox"/> 2 Nom : DUPONT Denis Qualité : Comptable Date : xx/xx/xxxx	Signature du représentant et cachet de l'entreprise obligatoires :

Règlement par Chèque N° : _____ établi à l'ordre de PEMEP, banque : _____

Règlement par Carte Bancaire d'un montant de : _____ en date du : _____

Virement au compte : LCL Paris Anjou (joindre obligatoirement l'ordre de virement) Banque 30002 Guichet 00453 N° de compte 0000008700E Clé 45

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE : **N°Indigo 0 820 20 23 31** - INFORMATIONS SUR www.pemep.fr